

<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
---

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 06 décembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

**Etaient présents** :

M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, Mme LION BOUCHER Patricia,  
M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, M. LENOBLE Pascal,  
M. GRISEL Valentin, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia,  
M. RIAND Arnaud, Mme DORÉ Lise, M. DALBART Florian, Mme GOODE Virginie,  
M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. THUILLIER Benoît,

**Absents excusés** : M. LARQUET Daniel, M. CHEVALIER Raphaël, M. GRISEL Julien, Mme TISON Catherine, M. DURIEZ Dominique

**Absente** : Mme LE PLEY Saouda,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

M. GRISEL Julien	Pouvoir à	M. RIAND Arnaud
M. LARQUET Daniel	Pouvoir à	Mme PRIEUR Brigitte
Mme TISON Catherine	Pouvoir à	Mme REIGNER Anne-lise
M. DURIEZ Dominique	Pouvoir à	M. DELISLE Grégory

DATE DE CONVOCATION	:	28/11/2022
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	21
VOTANTS	:	25 (dont 4 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme PINEL Annick

**Objet : ASSOCIATION - FACTURATION DE REPAS**

M. le Maire explique au Conseil Municipal, que l'association Boos Hockey Club a organisé un stage pendant les vacances de la Toussaint à la salle des sports. Pour faciliter l'organisation de ce stage, les joueurs sont venus déjeuner au restaurant scolaire.

M. le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal afin de refacturer à l'association de Boos Hockey Club le prix des repas qui s'élève à 259.20 €.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à émettre un titre de recette 259.20 € à l'encontre du Boos Hockey Club pour le remboursement des frais de restauration des 2, 3 et 04 novembre 2022 (27 repas par jour à 3.20 €).

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire

Bruno GRISEL



Le secrétaire de séance

Annick PINEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Annick Pinel", is written below the name. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.